CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 18 Octobre 2019

<u>OBJET</u>: RD9 : Cabriès. Appel à projet Street Art pour la réalisation de fresques sur les ouvrages d'art.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver le règlement de l'appel à projet pour la réalisation de fresques sur les ouvrages d'art de la RD9 à Cabriès dans sa section du Réaltor,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projet.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

es Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée